

## Le changement climatique

L'effet serre est un mécanisme naturel qui permet de conserver la température terrestre à 15°C. Les gaz présents dans l'atmosphère capturent une partie de la chaleur émise par les rayons solaires, les 2/3 restants étant renvoyés dans l'atmosphère sous forme de rayons infrarouges.



L'augmentation d'émissions de gaz à effet de serre augmente par conséquent la chaleur terrestre.

Cette hausse des températures a des conséquences inéluctables sur notre planète. Actuellement, au niveau des émissions de gaz carbonique, il faudrait des milliers d'années pour retrouver l'ère pré-industrielle. Si aucune mesure n'est prise, nous aurons une augmentation des températures de 4,5°C d'ici la fin du siècle, des étés caniculaires, ainsi qu'une élévation des mers qui pourrait toucher des centaines de millions de personnes.

D'un point de vue économique, ne rien faire pour le climat, impacterait le PIB mondial de 20%, alors qu'en investir seulement 1% par an pourrait atténuer de façon significative les impacts du climat.

Il faut donc mettre des mesures en place dès aujourd'hui afin de limiter les effets désastreux sur notre planète.

## Les objectifs mondiaux et européens

Au niveau mondial, le protocole de KYOTO entré en vigueur en 2005, vise à réduire de 5%, par rapport à 1990, les émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012

Plus récemment, la conférence de DURBAN, en décembre 2011, a permis le report des outils du protocole de KYOTO au-delà de l'année 2012, initialement fixée, et la mise en place d'un nouveau pacte mondial sur le climat à définir en 2015 à la conférence de Paris.

Au niveau de l'Union européenne, tous les pays se sont engagés, en mars 2008, à poursuivre les objectifs connus sous le nom des « 3x20 », à savoir, d'ici 2020 :

- réduire d'au moins 20 %, par rapport à 1990, ses émissions de gaz à effet de serre ;
- porter à 20 % la part des énergies renouvelables ;
- augmenter de 20 % l'efficacité énergétique.



Il est donc urgent de généraliser, à l'ensemble du territoire, la mise en œuvre de politiques publiques adaptées. Si la question est planétaire et relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale.

## Description du projet



Suite au sommet de la terre de Rio et à la prise de conscience du besoin de développer une politique de développement durable, la Province de Liège met sur pied son Agenda 21 afin d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, vu l'urgence de la situation, les objectifs européens sont revus à la hausse. La Province, afin de se placer dans le réseau européen, et de se calquer sur ces objectifs, élabore son propre Plan Climat et s'inscrit en tant que membre d'Energy cities, association européenne des autorités locales en transition énergétique.

C'est une plateforme d'échanges et d'apprentissage qui permet de promouvoir la transmission d'expériences, de renforcer notre expertise dans le domaine de l'énergie durable et de représenter nos intérêts dans la politique des institutions de l'Union européenne.

Des actions seront mises en place et agiront soit, avec un objectif d'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre soit, avec un objectif d'adaptation aux effets du changement climatique, c'est-à-dire réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts ne pourront plus être intégralement évités.

### Contacts:

Département Infrastructures  
et Environnement  
Service technique provincial  
Rue Darchis, 33 à 4000 Liège  
Tél. : 04/230.48.00

## Déclinaison du projet aux acteurs de la Province

Ce projet vise à mobiliser les forces vives et à créer une dynamique autour du changement climatique.

Il se décline en deux axes :

- 1) un axe provincial, avec des actions ciblées comme l'établissement d'un cadastre énergétique des bâtiments, la gestion des consommations provinciales ou encore la sensibilisation des agents à la problématique climatique ;
- 2) un axe communal, dans lequel la Province joue le rôle de coordinateur afin de motiver et soutenir les municipalités dans la réalisation de leur propre Plan Climat.

Les Villes et Communes qui le souhaitent, pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique.



Etre doté d'un tel plan est un prérequis indispensable pour l'obtention de certains subsides et financements européens, notamment dans les matières de l'économie d'énergie.

Cette démarche ouvre également la porte à des associations de municipalités afin de pouvoir réaliser ensemble des projets d'envergures.

**La Province et moi pour le Climat !**



Personne de contact :  
Michel MARECHAL  
Inspecteur général  
Tél. : 04/230.48.69  
michel.marechal@provincedeliege.be